



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel, Saint-Honoré, G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Téléc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – POINT DE SERVICE
449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis, G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Téléc. : 418 544-1081
Sans frais : 1 888 673-1705

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2021, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le règlement numéro 21-433. Ce règlement modifie le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
2. Le règlement numéro 21-433 a pour but d'ajouter les usages conditionnels de centre de services dans la zone 15-F. Des modifications à la section V « Dispositions applicables à l'implantation temporaire d'un équipement de camping sur un emplacement de villégiature privée » sont également apportées.
3. Le règlement numéro 21-433 est entré en vigueur le 11 mai 2021, soit le jour où il a été réputé conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la MRC à l'adresse suivante <https://www.mrc-fjord.qc.ca/publications/>.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 15 mai 2021.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière